



Actuaires conseil

Révision 2020 Solvabilité 2

Octobre 2021



Révision Solvabilité 2

La **COMMISSION EUROPÉENNE** a publié le 22 septembre ses propositions de révision sur la réforme **SOLVABILITÉ 2** à la suite des recommandations de l'EIOPA.

OBJECTIFS



Permettre aux assureurs européens de participer à la relance économique post COVID 19 en débloquant jusqu'à **90 Mds€** en favorisant les investissements dans l'économie réelle.

SONT NOTAMMENT PRÉVUES



Une modification des seuils d'applications de la réforme Solva 2.



Des corrections d'ordre techniques dont un allègement des conditions d'investissement sur les actions à long terme.

LES PROPOSITIONS

SEUILS D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ 2



Souhaitant initialement un seuil à 25 M€, la FNMF a salué cette proposition qui devrait s'appliquer de manière automatique et non à la discrétion des contrôleurs (ACPR en France).

Une **quarantaine** de mutuelles françaises devrait bénéficier de ce nouveau seuil.



LES PROPOSITIONS

CORRECTIFS TECHNIQUES

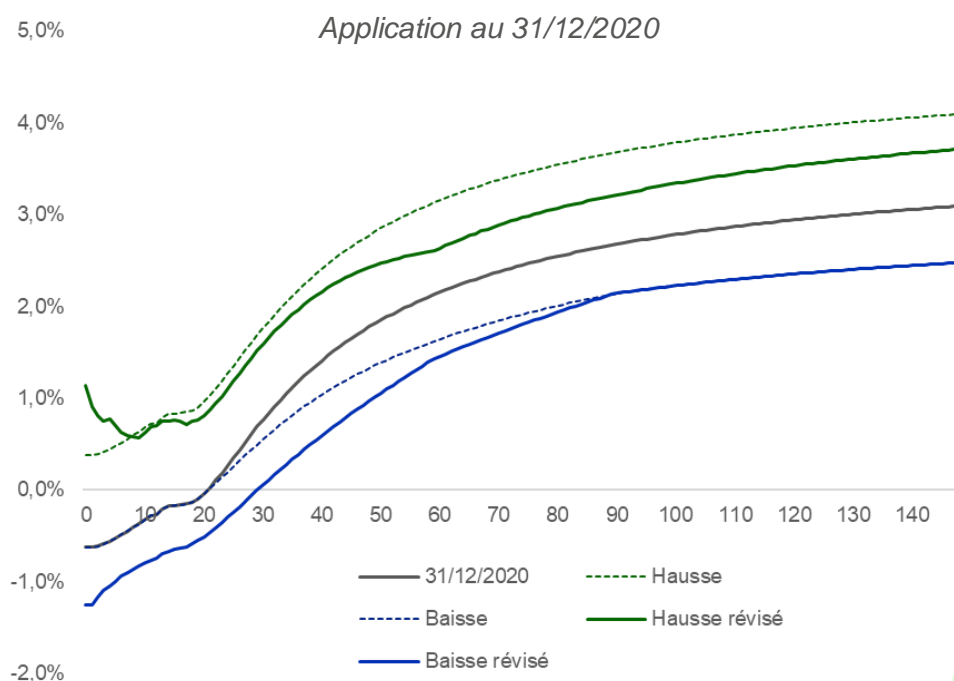
RISQUE DE TAUX

OBJECTIFS :

- Considérer une chute en cas de taux négatifs.

DÉCISIONS :

- Modification de la définition des **chocs à la hausse et à la baisse**.
- Introduction progressive sur 5 ans.



LES PROPOSITIONS

CORRECTIFS TECHNIQUES

RISQUE ACTION

OBJECTIFS :

- Favoriser l'investissement sur des **actions à long terme LTEI** choquées à 22%.
- Permettre aux assureurs de contribuer plus massivement à la reprise économique et au financement à long terme des entreprises, PME comprises, et des infrastructures européennes.

DÉCISIONS :

- Simplifications des conditions d'éligibilités des « actions long terme ». Pour le moment, aucun détail sur ces nouvelles conditions n'a été communiqué.



LES PROPOSITIONS

CORRECTIFS TECHNIQUES

AUTRES

- Nouvelle formule pour le calcul de l'ajustement pour volatilité **VA**.
- Modification du calcul de la **Risk Margin** :
 - Intégration d'un **facteur** dépendant du **temps** ;
 - Modification du **Coût en capital de 6% à 5%**.
- Réduction du coefficient de **corrélacion** entre le risque de spread et le risque de taux.
- Nouvelle construction de la **courbe des taux** pour mieux considérer les **maturités lointaines**.

LES PROCHAINES ÉTAPES

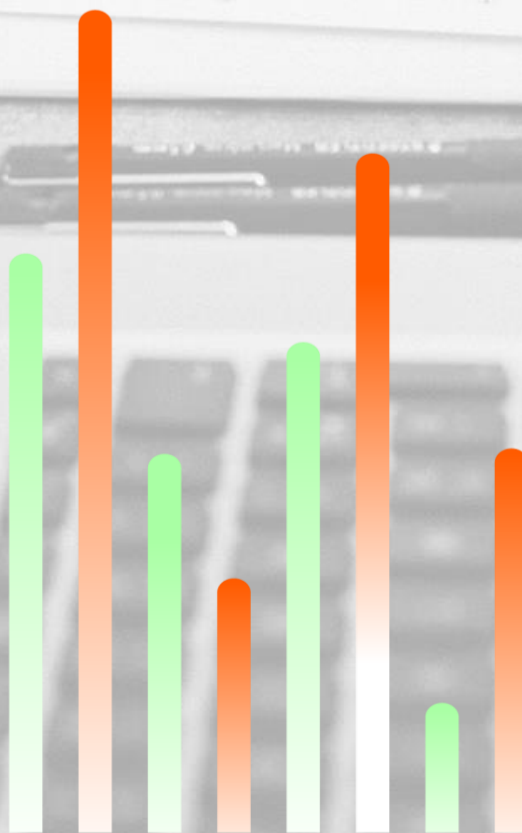
Le paquet législatif va maintenant être examiné par le Parlement européen et le Conseil.



20 ans d'expérience

en accompagnement réglementaire et stratégique :

- Analyse des impacts des **évolutions de réforme**
- Mise en place et suivi d'**indicateurs** sous Solvabilité II
- Analyse et suivi des **risques émergents** et **stratégiques**
- **Veille** concurrentielle et de marché
- Définition des **scénarios ORSA**



Actélor, expert sur le sujet Solvabilité 2 vous propose de vous accompagner sur le sujet, échanger, et réaliser toute mesure d'impact.

actelior@actelior.com

www.actelior.com